

RCS : BOURGES

Code greffe : 1801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00049

Numéro SIREN : 790 891 543

Nom ou dénomination : 2C AUTO

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2018 sous le numéro de dépôt 1256

Désignation de l'entreprise SAS 2C AUTO		21 Rue des Pillots		Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise		18100 VIERZON					
Numéro SIRET *		7 9 0 8 9 1 5 4 3 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
				Exercice N clos le 31122016			
				Exercice N-1 clos le 31122015			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2			
				Net 3			
				Net 4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*}	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044		048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	1 442	070		1 442	1 557
		072	205	074		205	300
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	1 479	086		1 479	352
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	3 125	098		3 125	2 209
	Total général (I + II)	110	3 125	112		3 125	2 209
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			2 000		2 000
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134			(2 683)		(2 236)
	Résultat de l'exercice	136			(369)		(447)
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142			(1 052)		(683)
	Provisions pour risques et charges	154					
Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			4 155		2 892
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172			22		
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176			4 177		2 892	
Total général (I + II + III)	180			3 125		2 209	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise: **SAS 2C AUTO**Néant

A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
		31122016	1	31122015	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		210	14 488	4 647	
	Production vendue	{ biens dont export services * et livraisons intracommunautaires }	209			
			215			
			217			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		218		
	Production immobilisée *			222		
	Subventions d'exploitation reçues			224		
	Autres produits			226		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			230		
				232	14 488	4 647
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	13 494	3 713	
	Variation de stock (marchandises) *		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier :		242	1 213	1 234
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		244	148	147
	Rémunérations du personnel *			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252		
	Dotations aux amortissements *			254		
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	2	
		260				
Total des charges d'exploitation (II)			264	14 857	5 094	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(369)	(447)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280			
	Produits exceptionnels	(IV)	290			
	Charges financières	(V)	294			
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306			
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(369)	(447)
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		312	314	369	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		316			
	Provisions non déductibles *		318			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		322			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		324		
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* Part de loyers dispensés de réintégration)	248		330	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	249		251		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				
Entreprises nouvelles (44. sexies)		986	Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987	Zones de reconstruction de la défense (44. terdecies)	127
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quindécies)	138
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)		990	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		
Divers* ZFA (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346
					Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS			Bénéfice col. 1	352		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		Déficit col. 2	354	369	
	Déficits antérieurs reportables : *			356		
		2 683	dont imputés sur le résultat :			
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS			Bénéfice col. 1	370		
			Déficit col. 2	372	369	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS 2C AUTO**

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		

Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	2 683
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	2 683
Déficits de l'exercice	860	369
Total des déficits restant à reporter	870	3 052

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800 <input type="checkbox"/>

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	2 898
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 819
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Etats financiers au 31/12/2016

ANNEXE

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

(Code de Commerce Articles 9 et 11
Décret N° 83-1020 du 29 Novembre 1983
Articles 7, 21, 24-début 24-1, 24-2, 24-3)

ANNEXE - ELEMENT 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre
- indépendance des exercices.

A - METHODES D'EVALUATION

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des "coûts historiques".

Cependant, compte tenu de l'organisation de l'entreprise :

- Les stocks d'approvisionnement ont été évalués au coût d'acquisition,
- Les stocks de produits et en-cours ont été évalués au coût de production,

à partir des procédures et méthodes simplifiées telles qu'elles sont habituellement utilisées par les entreprises d'importance similaire du même secteur.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

B - CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens, soit sur le mode linéaire, soit sur le mode dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

<u>Nature des Immobilisations</u>	<u>Durée de vie</u>
- Installations techniques matériel et outillage	5 à 10 ans
- Agencement, Aménagements divers	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Mobilier et matériel de bureau et informatique	5 à 10 ans

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable, les postes de l'actif qui ne sont pas amortissables sont dépréciés par voie de provisions d'une somme égale à la différence entre ces deux valeurs.

C - CHANGEMENT DE METHODES

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

D - DEROGATIONS

Il n'a pas semblé nécessaire de déroger à aucune prescription comptable afin de donner une image plus fidèle de l'entreprise.

E - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER L'IMAGE FIDELE

Biens utilisés par l'entreprise et n'appartenant pas à cette dernière : NEANT

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2016
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier					
	Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL						

--

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2016
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL					

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2016	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 442	1 442	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	205	205	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
Charges constatées d'avances				
TOTAL DES CREANCES		1 646	1 646	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2016	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 155	4 155		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	22	22		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
Autres dettes					
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		4 177	4 177		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2016

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2016
Total des Charges à payer		369
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS - FNP</i>	369	369

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2016
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2016	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice				2 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice				2 000,00

--

SAS 2C AUTO
SAS au capital de 2 000 €
Siège social : 21 rue des Pillots 18100 Vierzon
790891543 RCS BOURGES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 :

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 369.00 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	369.00 euros
Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à 3052 euros.	369.00 euros

L'Assemblée Générale prend acte qu' il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 Juin 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



SAS au capital de 2 000€
21 rue des Pillots 18100 Vierzon
06.17.31.68.53 / 06.74.62.73.42
Siret : 790 891 543 00015